



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Debits de boissons

Question écrite n° 9657

#### Texte de la question

M Edouard Landrain interroge M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sur l'opportunité qu'il y aurait de créer une école spécifique du personnel des cafés. On parle en effet souvent d'écoles hôtelières, on ne parle pour ainsi dire jamais de la formation du personnel des cafés (pourtant assujettis à la taxe d'apprentissage). Le premier contact des étrangers n'est-il pas souvent la terrasse d'un grand café de Paris ou d'une ville touristique ? Des « garçons » formés, préparés à l'accueil ajouteraient à la qualité du séjour : tenue, politesse, psychologie pratique de l'accueillant, connaissance technique des vins et alcools, pratique de la langue anglaise. Soit autant de notions qui pourraient justifier la création d'un CAP de garçon-serveur. Il aimerait savoir s'il est dans ses intentions de créer une telle formation pour cette profession.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Landrain Edouard](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9657

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** enseignement technique

**Ministère attributaire :** enseignement technique

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 695